

24 avril : la direction réunit les syndicats pour envisager le déconfinement.

Pour le SNU, priorité à la sécurité.

Aucun personnel ni usager ne doit être exposé inutilement.

Pas de réouverture de site si les pré-requis sanitaires ne sont pas respectés. (Gestes barrières)

Nomination d'un ou plusieurs référents sanitaires par site. Le GO de la réouverture sera donné par chaque DTD pour les agences, par le DR pour les services en DR.

Pas de certitude sur protection film plastique sur les claviers.

Le retour à des ESI en présentiel : Inutile pour le SNU à ce stade. Le SNU propose de privilégier la poursuite des entretiens ESI par téléphone (ou Visio), autant que possible après le déconfinement. Nous sommes vigilants à la question de " l'organisation globale du travail et du service aux usagers. Les mesures prises seront transitoires et il nous faut remettre en perspectives toute l'utilité sociale de notre établissement dans cette crise et conséquences

Le DR nous dit qu'il ne sait pas si retour des volontaires en service civique.

Pour le SNU, l'exposition des services civiques en AZLA est inutile. La distanciation entre les agents et les DE est impossible en AZLA quand les personnes les moins autonomes demandent de l'aide. **Pour le SNU, mieux vaudrait recueillir le besoin du DE et qu'un conseiller procède aux traitements nécessaires (plutôt que de vouloir absolument continuer à vouloir que les DE fassent eux-mêmes sur Pole-emploi.fr)**

Info : l'actualisation sera possible fin avril également par téléphone.

Semaine du 11 au 15 mai :
Préparation de la réouverture et réouverture des agences le 18 mai sur RDV ou via vidéo portier

Infos RH :

- **Les personnes fragiles doivent rester en télétravail.**
- La direction ne veut plus d'agent en ABAP (autorisation d'absence exceptionnelle payée) à partir du 18 mai.
- Le dispositif d'arrêt maladie indemnisée pour garde d'enfants s'arrête au 30 avril.
- Pôle Emploi ne mettra pas en œuvre le chômage partiel
- Des précisions sont à venir par rapport aux personnes en garde d'enfants. La direction indique qu'il est prévu actuellement et en début de déconfinement une souplesse quant aux personnes qui télétravaillent en même temps qu'elles gardent leurs enfants (c-à-dire qu'il est admis qu'elles ne puissent pas travailler à hauteur de 7h30) et indique ne pas savoir combien de temps cette souplesse va durer.

24 avril : la direction réunit les syndicats pour envisager le déconfinement.

Après l'obligation de poser des RTT ou CP pour les agents qui ont été en ABAP, on n'est pas au bout de nos (mauvaises) surprises...

Les congés d'été, Extraits des propos du directeur régional quant aux congés d'été 2020 :

Les congés vont être compliqués. Le 15 juillet, les gens vont pouvoir rebouger. L'activité risque d'être un peu chaude. Beaucoup de sujets sur les congés dans les mois à venir. Risque d'être obligé de contingenter (10 jours) les congés d'un certain nombre de personnes, pas envisageable de mettre contraintes que pour certains. Priorité pour les congés à ceux qui ont beaucoup bossé ces dernières semaines. A suivre

A savoir : Sur les personnes déclarées en ABAP alors qu'elles ont exercé quelques activités sur la journée ; Si demande de requalification de journées ABAP en TTEX : la direction décidera en fonction des activités réalisées.

Si vous vous estimez pénalisés, contactez-nous pour formuler une éventuelle réclamation individuelle en CSE.

Une réflexion se déroulera au niveau national, c'est le **projet HORIZON**. Il connaîtra une déclinaison régionale en ARA et des collègues sont/ seront sollicités pour participer. Parmi les thématiques à aborder : la reprise de l'accueil en agence, nous préparer à la crise économique, Pôle Emploi de demain, accompagner les équipes. Chaque thème sera décliné en plusieurs chantiers.

Plus d'infos sur le projet HORIZON ainsi que sur les mesures de protection en agence à compter du 18/05 (visières, plexiglas, gants, masques, désinfection...) à l'issue du CSE des 28 et 29 avril.



Si un temps notre gouvernement comme la direction générale de Pôle Emploi avaient fait mine de vouloir revoir leur logiciel à l'issue de cette crise sanitaire, aujourd'hui de **nombreux signaux nous laissent voir qu'il n'en sera rien. !!**

Bien au contraire, la loi d'urgence sanitaire permettra de rogner les droits des salariés (RTT, durée du travail...) Les nécessités économiques prennent déjà le pas sur les nécessités sanitaires, sociales.

Si nous voulons peser sur le cours des choses et tirer des enseignements de cette période, plus que jamais regroupons-nous.

Ne laissons pas le gouvernement et la direction rogner (encore) sur nos droits et notre sécurité,

Rejoignez le SNU Pôle Emploi FSU, un syndicat de transformation sociale, qui agit pour la défense des droits individuels et collectifs de tous les agents de Pôle Emploi.